



---

**RÉSOLUTION 00/02**  
**SUR UNE ÉTUDE DE LA PRÉDATION DES POISSONS CAPTURÉS A LA PALANGRE**

**La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),**

CONVAINCUE que l'aménagement adéquat de toutes les ressources marines doit reposer sur des résultats scientifiques et sur le principe de l'utilisation durable comme le stipulent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), la Déclaration de Kyoto et les plans d'action internationaux et le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable ;

CONSCIENTE qu'à sa 23<sup>e</sup> Session, la Commission des pêches de la FAO est convenue qu'il fallait, en collaboration avec la FAO comme avec les organismes de pêche régionaux, accorder une plus grande importance à l'élaboration de méthodes plus appropriées d'un aménagement des pêches fondé sur l'approche des écosystèmes ;

RAPPELANT qu'en 1999, la Commission, reconnaissant l'importance de la méthode d'un aménagement des pêches fondé sur les écosystèmes, a approuvé un programme de recherche de cinq ans sur la prédation par les mammifères marins et les requins des thons capturés à la palangre et ce, pour collecter des informations détaillées, améliorer les statistiques sur les prises, trouver d'éventuels moyens d'empêcher la prédation et étudier toutes les conséquences possibles pour l'évaluation des stocks de thons et l'approche des écosystèmes ;

NOTANT QUE, selon les estimations préliminaires de la prédation des thons et thonidés capturés à la palangre, les taux de dommage dans certaines parties de la zone de compétence de la CTOI varient entre 10 et 30% (CTOI/SC/00/11) ;

NOTANT par ailleurs que le Comité scientifique de la CTOI convient que l'ampleur de la prédation est inconnue et qu'elle pourrait avoir des incidences considérables en termes de statistiques sur les prises et d'évaluation des stocks et qu'il encourage la participation à cette étude d'autres pays membres et non-membres ;

ENCOURAGE toutes les Parties contractantes et non contractantes à participer à l'étude de la prédation des poissons capturés à la palangre et à en soumettre d'ici la fin du mois de septembre 2001 les résultats préliminaires au secrétariat.

DEMANDE au Comité scientifique de la CTOI de présenter les résultats préliminaires de l'étude de la prédation pour examen à la sixième session de la Commission en 2001.